

COMITÉ DE DISCIPLINE
Chambre de l'assurance de dommages
Audition du 18 mai 2010

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, sis au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Président-suppléant: **M^e Daniel M. Fabien**
Membres : **M^{me} Francine Tousignant, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages**
M. Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages
Procureur du syndic : **M^e Jean-Pierre Morin**

RÔLE

9h30 **Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages**
c.
Nancy Wistaff
courtier en assurance de dommages des particuliers (inactif et sans mode d'exercice)
N^o: 154096
Plainte n^o 2010-02-02(C)
(Audition de la plainte)

Nature de la plainte :

- 19 chefs pour s'être appropriée pour ses fins personnelles de l'argent confié dans l'exercice de son mandat (*article 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurances de dommages*);
- 1 chef pour avoir fait défaut de donner suite, dans les plus brefs délais, aux instructions d'un client (*article 26 du Code de déontologie des représentants en assurances de dommages*);
- 1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (*article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurances de dommages*);

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288